



Le Jaseur

Saint-Samuel

Mars 2015
Vol.02



MARS, MOIS DE PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Le *Mois de la prévention de la fraude*, en mars, est une campagne visant à sensibiliser les Canadiens et Canadiennes pour éviter qu'ils ne soient victimes de fraude. Personne n'est à l'abri de l'escroquerie...

Que vous soyez caissier ou client, vous pouvez aider à empêcher les faux billets d'entrer en circulation. Les commerçants victimes de fraude subissent des pertes dont ils répercutent souvent le coût sur les consommateurs – en l'occurrence, vous! Apprenez donc à démasquer la fraude en l'identifiant, en la signalant et en l'enrayant ! Voici les étapes à suivre si vous pensez qu'on vous remet un faux billet au cours d'une transaction :

- **Expliquez poliment que vous soupçonnez qu'il s'agit d'un faux billet.**
- **Demandez qu'on vous donne un autre billet (que vous vérifierez également).**
- **Conseillez à la personne d'apporter le billet suspect au service de police local pour le faire vérifier.**
- **Informez le service de police local qu'on a possiblement tenté de vous remettre un faux billet.**

Soyez courtois et évitez de vous mettre en danger. N'oubliez pas que la personne en possession du billet pourrait être une victime innocente dans cette affaire et ignorer que le billet est suspect.

Si par mégarde vous avez en votre possession un billet suspect, remettez-le à votre service de police local pour le faire vérifier. S'il s'avère authentique, on vous le rendra.

Peu importe ce qui arrive, ne le laissez pas circuler. Le fait de remettre sciemment un faux billet à quelqu'un constitue un acte criminel.

Les billets de banque sont munis de plusieurs éléments de sécurité et pour détecter les faux, il est essentiel connaître ces éléments. Vous pouvez le faire en consultant le site de la Banque du Canada à l'adresse suivante :

banqueducanada.ca/billets/series-de-billets-de-banque/ ou appelez au 1 800 303-1282.

[Vous pouvez aussi contacter votre poste de police local si vous avez un doute.](#)

Votre vigilance peut aider à ce qu'il n'y ait pas d'autres victimes, à mettre fin aux activités illégales financées par la fausse monnaie et à traduire les criminels en justice.

Sûreté du Québec

District de la Mauricie et du Centre du Québec



LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SOULIGNE

LES ANNÉES DE LOYAUX SERVICES DE SES POMPIERS

Le 6 décembre dernier, la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode a procédé à la remise de reconnaissances à quatre pompiers pour les années consacrées au service incendie qui dessert les municipalités de Sainte-Eulalie, Aston Jonction, St-Samuel et une partie de St-Valère.

Parmi les récipiendaires, Monsieur Sylvain Beaumier, actuel chef pompier et directeur du service incendie, comptant 25 années d'expérience auprès du service incendie. Quant aux trois autres personnes honorées, il s'agissait de souligner les départs de Monsieur Dominic Lacharité comptant 10 années de service, Messieurs Steve St-Laurent et Monsieur Stéphane René (ancien directeur) comptant 23 années chacun.

La Régie désire réitérer leurs remerciements envers ces pompiers pour leur dévouement auprès de la population.



Dans l'ordre : M. Steve St-Laurent, M. Pierre Gaudet président du c.a. de la Régie, M. Sylvain Beaumier, directeur incendie, M. Dominic Lacharité et M. Stéphane René.



INFORMATIONS UTILES EN CETTE PÉRIODE DE FROID

En raison de la froide période hivernale que nous connaissons actuellement, nous désirons vous sensibiliser sur les risques d'incendie liés aux méthodes de chauffage, aux incendies de cheminées et au dégagement des issues.

Chauffage au bois

Tout d'abord, avec les froids intenses que nous vivons actuellement, il est important de ne pas surchauffer votre appareil de chauffage au bois. La créosote accumulée dans votre cheminée risque alors de s'enflammer et de créer un incendie dans votre cheminée. Du même coup, cet incendie peut se propager à votre résidence, ce qui peut causer de lourdes pertes. C'est pourquoi, en cette période de l'année, il est fortement recommandé de faire ramoner votre cheminée afin d'enrayer la créosote accumulée depuis le début de l'hiver.

Évidemment, tout combustible employé sans modération peut engendrer une surchauffe. Par contre, le bois densifié, mieux connu sous le nom de «bûches écologiques», représente toutefois un risque accru en raison de son remarquable pouvoir calorifique (BTU/lb). Règle générale, ces bûches mettent très peu de temps à produire une braise où se retrouvera près des trois quarts de la chaleur générée par leur combustion. Les gens sont alors portés à ajouter du combustible sitôt qu'ils ne voient plus de flammes.

Le moyen le plus simple et le moins coûteux d'éviter la surchauffe de votre appareil et de votre cheminée est d'installer un thermomètre sur votre appareil ou sur le tuyau de raccordement à la cheminée.

Lorsque vient le temps de vider les cendres de votre appareil à combustion solide, assurez-vous de les disposer dans un contenant en métal muni d'un couvercle. Lorsque cette opération est terminée, vous devez sortir ce contenant à l'extérieur à une distance d'au moins 1 mètre du bâtiment. Les cendres peuvent rester chaudes pendant de nombreux jours avant d'être complètement refroidies, alors soyez patients avant de vous en départir.

Le chauffage au bois produit des gaz de combustion tels que le monoxyde de carbone (CO). Ce gaz est incolore, inodore et sans aucune saveur. Il est donc impossible à détecter sans un avertisseur de monoxyde de carbone. Le CO est un gaz potentiellement mortel ayant presque la même densité que l'air ambiant. C'est pourquoi les avertisseurs de monoxyde de carbone peuvent être installés autant au niveau du sol qu'au plafond. Ces dispositifs ont une durée de vie de 7 ans. Par la suite, il faudra le remplacer.

En vertu de la réglementation municipale sur la prévention des incendies, tout propriétaire ou occupant d'une unité d'habitation où est installé un appareil de chauffage à combustible solide, doit avoir à sa disposition un extincteur portatif fonctionnel de type ABC, d'un minimum de 5 livres, installé près d'une issue sur le même étage. De plus, aucune végétation ne doit se trouver dans un rayon de 3 mètres du sommet de la cheminée. Votre appareil de chauffage doit également comporter une plaque d'homologation mentionnant les dégagements à respecter tout autour de ce dernier. Il est aussi important de porter une attention particulière aux matières combustibles à proximité de votre appareil de chauffage (séchage des vêtements et autres). Ces matériaux risquent de s'enflammer s'ils sont trop près de cette source de chaleur intense.

Chauffage d'appoint

Voici quelques règles importantes à respecter lorsque vous employez des appareils de chauffage d'appoint :

- Toujours maintenir une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que murs, meubles, papier, tentures et draperies ;
- Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en marche en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte. Suivez les recommandations du fabricant à cet effet ;
- Évitez d'utiliser une rallonge pour brancher des appareils électriques d'appoint et ne coupez jamais la protection de mise à la terre des électriques ;
- Les petits appareils de chauffage portatifs doivent être munis d'un dispositif qui les fera arrêter de fonctionner automatiquement s'ils sont renversés ;



marche en
de chauffage
fiches

Finalement, afin de faciliter l'évacuation de la résidence en cas d'urgence, assurez-vous que les issues soient dégagées en permanence. En ce sens, il faut déneiger les portes et les fenêtres tout au long de la saison froide.

Votre Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie



Règlement relatif au déboisement dans la MRC d'Arthabaska

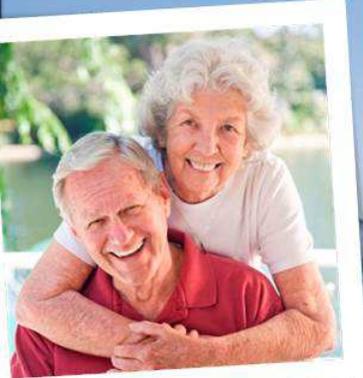
Voici la réglementation municipale concernant l'abattage d'arbres et le milieu forestier, nous vous invitons à en prendre connaissance avant d'effectuer vos travaux. Le tableau est un aide-mémoire pour les propriétaires forestiers de la région. Pour le tableau incluant les opérations de déboisement amenant un changement de vocation (mise en culture, implantation d'un ouvrage ou d'une construction, etc.) consultez le site internet de la MRC d'Arthabaska : www.mrc-arthabaska.qc.ca.

Définition de déboisement	Abattage d'arbres de dimension commerciale pour un volume de plus de 40 %, sur 10 ans, répartis uniformément.		
Définition de débroussaillage	Abattage de 40 % du nombre d'arbres de dimension non commerciale.		
Travaux nécessitant une demande de certificat d'autorisation	St-Albert, St-Samuel, Ste-Élisabeth-de-Warwick, Victoriaville et Warwick.	Ste-Clotilde-de-Horton, St-Norbert-d'Arthabaska, Ste-Séraphine, St-Christophe-d'Arthabaska, Tingwick et St-Valère.	Reste du territoire.
	Déboisement sur plus de 0,5 hectare, par période de 10 ans, sur une même unité d'évaluation.	Déboisement sur plus de 2,0 hectares, par période de 10 ans, sur une même unité d'évaluation.	Déboisement sur plus de 4,0 hectares, par période de 10 ans, sur une même unité d'évaluation.
	Déboisement ou débroussaillage à l'intérieur d'une bande de protection ou d'un boisé protégé et le certificat n'est émis qu'en vertu de mesures d'exception.		
Travaux de déboisement ou de débroussaillage qui ne nécessitent pas de demande de certificat	Tous les travaux financés directement par un programme d'aide gouvernementale (ex. : Programme de mise en valeur des forêts privées) et encadrés par un ingénieur forestier.		
	Construction d'un chemin forestier (largeur max. de 15 m en incluant l'emprise).		
	Construction ou entretien d'un fossé de drainage (largeur max. de 6 m).		
Bandes de protection	Voisin (20 m), voisin résidentiel (30 m), chemins publics (30 m), carrière/sablière (30 m) et prise d'eau potable municipale (120 m).		
Boisés protégés	Plantation de moins de 30 ans, boisé ayant bénéficié d'un programme d'aide gouvernementale dans les 10 à 15 dernières années, érablière, zone inondable, zone de mouvement de terrain et pente forte (30 % et +).		
Protection des cours d'eau	Bande de protection variant de 10 à 300 m selon le lac ou le cours d'eau.		
	Circulation de la machinerie interdite dans une bande de 10 à 15 m à partir de la ligne des hautes eaux.		
Mesures d'exception	Déboisement autorisé à l'intérieur des bandes de protection et boisés protégés lorsqu'il est démontré, à l'intérieur d'une prescription forestière, que les arbres sont matures ou déperissants.		
Documents requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation	Prescription forestière, formulaire de demande et procuration/résolution lorsque la demande est faite sur une propriété appartenant à un tiers ou à une société.		
	Plan agronomique, autorisation en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles, formulaire de demande et procuration/résolution lorsque la demande est faite sur une propriété appartenant à un tiers ou à une société.		
Tarif du certificat d'autorisation	100 \$		

Visioconférence
Information



Service
Canada 



fadoq

Région
Centre-du-Québec

Système de revenu de retraite Programme de la Sécurité de la vieillesse

JEUDI, 19 MARS 10H (durée approximative 1h)

Expliquer le système de revenu de retraite du Canada et les moyens de se prévaloir des prestations de retraite du régime public, notamment, le programme de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le programme d'Allocation et d'Allocation au survivant;

Offrir de l'information complémentaire pour contribuer à améliorer la qualité de vie des aînés et de leur famille, en leur faisant connaître d'autres programmes et services, tels le numéro d'assurance sociale, le passeport, les subventions et contributions, les prestations de compassion.

INSCRIPTION REQUISE

et informations
au numéro de téléphone:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tarif: _____

**ACTIVITÉ DE VOTRE CLUB
FADOQ LOCAL**

Programmation « Clic sur les aînés » Hiver 2015

Visioconférence
Information



fadoq

Région
Centre-du-Québec

DÉMYSTIFIEZ LES NOMBREUX APPAREILS TECHNOLOGIQUES QUI ENVAHISSENT LE MARCHÉ *Bien choisir, bien s'en servir*

LUNDI, 27 AVRIL 10H (durée approximative 1h)

Comprendre les différents termes associés aux nouvelles technologies et enfin savoir « ça sert à quoi!?! »;

Comparez ces technologies entre elles afin de déterminer laquelle répond le mieux à vos besoins.

INSCRIPTION REQUISE

Pour des informations:

**vous référer au tableau
des clubs participants
en annexe .**

**ACTIVITÉ DE VOTRE CLUB
FADOQ LOCAL**

Programmation « Clic sur les aînés » Hiver 2015



S'amuser à Gleason lors de la Relâche

Tingwick, le mercredi 11 février 2015. Pendant la relâche scolaire, du vendredi 27 février au dimanche 8 mars, profitez des activités offertes à Gleason et des conditions de glisse exceptionnelles.

100 % du domaine skiable est accessible ainsi que les parcs à neige, les pistes à bosses, les sentiers de raquette et la super zone de glissades, LE TUBE. Gleason sera l'endroit par excellence pour vivre des moments exaltants entre amis ou en famille.

ACTIVITÉS POUR TOUS

La relâche à Gleason débutera le vendredi 27 février avec le Jam Vertical Boardshop. Le lendemain, venez dévaler les pentes avec le club de compétition lors de la journée Portes ouvertes de l'équipe Force G.

Durant la fin de semaine, Gleason invite gratuitement les résidents de la MRC d'Arthabaska pour une expérience de plein air sans pareil. (Présentation de preuve de résidence obligatoire)

Le **samedi 28 février**, venez vous amuser au TUBE, la super zone de glissades avec ses 5 pistes complètement trippantes. Les sentiers de raquette seront aussi accessibles gratuitement durant cette journée. Le **dimanche 1^{er} mars**, l'ensemble du domaine skiable sera ouvert gratuitement. Durant cette journée festive, des rabais intéressants seront offerts à l'École de ski et à la super zone de glissades LE TUBE.

Par ailleurs, l'École de ski propose un camp de jour du 3 au 5 mars. Les enfants de 13 ans et moins sont invités, en ski ou en planche, à se joindre à des moniteurs passionnés de l'École pour 3 jours de glisse et de pur plaisir. Communiquez avec l'École de ski pour plus de détails : 819 359-2300 poste 22.

Les 5 et 6 mars, Gleason accueillera plus de 150 des meilleurs athlètes de la province dans le cadre des compétitions de ski alpin de la 50^e finale des Jeux du Québec. Venez les encourager en grand nombre.

Enfin, pour clore la semaine en beauté et en festivité, le samedi 7 mars en soirée, assistez au spectacle gratuit de MATT TRACK, et ce, dans l'ambiance unique du chalet et du bar le Hors-Piste.

HORAIRE

Pour vous permettre de profiter pleinement de cette semaine tant attendue, **Gleason sera ouvert de 9 h à 22 h du dimanche 1^{er} mars au samedi 7 mars.** De plus, le service de transport Subway-Volkswagen (pas de transport le dimanche) sera en opération tous les jours pendant la relâche ainsi que la halte-garderie Tim-Mousse. Le chalet du sommet sera aussi accessible tous les jours jusqu'à 21 h 30. Un cadre chaleureux durant la relâche à Gleason.

Sortez vos tuques et vos mitaines, votre famille a rendez-vous avec le plein air à Gleason!

ABONNEMENT FIN DE SAISON

N'oubliez pas que vous pouvez vous procurer l'**abonnement Fin de saison pour seulement 85 \$** d'ici le 15 février. (prix régulier 95 \$) Une vraie aubaine qui vous permettra de skier ou surfer en tout temps pendant la Relâche jusqu'à la fermeture!

OU

Abonnez- vous maintenant au ski ou à la glissade pour la saison 2015-2016 au prix de la prévente 2014-2015 et profitez-en dès le vendredi 27 février 2015. Une promotion qui rapporte du plaisir.

Abonnement de ski Tout Temps à partir de 310 \$

Abonnement de ski Presque Tout Temps à 176 \$

Abonnement de ski Soirée à 116 \$

(Prix en vigueur jusqu'au 31 mars 2015. Certaines conditions s'appliquent.)

FACILE ET ACCESSIBLE : Abonnement en ligne aussi disponible au www.montgleason.ca

BONJOUR À TOUS
SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET
IL Y AURA UN TOURNOI DE HOCKEY AMICAL
VOIR LES INFORMATIONS PLUS LOIN



CONCOURS



MORDU DU BÉNÉVOLAT

DU 2 MARS AU 3 AVRIL 2015

**Soulignez l'implication des bénévoles de votre
Communauté en soumettant leur candidature!**

Plus de 500 \$ en prix!

À GAGNER : Une tablette numérique offerte par le Carrefour d'entraide bénévole (formation de 9 heures offerte par Pra.tic incluse), une paire de billets de spectacle offerte par Diffusion Momentum, un soin de beauté et d'hygiène des pieds de la Clinique d'orthothérapie Dominique Blanchette, un chèque cadeau et des produits de beauté du salon de coiffure La Kabosh et un chèque cadeau du restaurant Le Luxor. De plus, un cadeau sera remis à la personne qui aura soumis la candidature gagnante!

COMMENT PARTICIPER : Remplissez le coupon de participation [ci-dessous](#), découpez-le et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet au Carrefour d'entraide bénévole, à la Place communautaire Rita-Saint-Pierre ou chez les commanditaires participants. Notez que des coupons de participation sont également disponibles dans ces établissements. Les reproductions sont acceptées! Vous pouvez aussi poster votre coupon avant le 3 avril 2015 au 40, rue Alice, Victoriaville (Québec) G6P 3H4. Sont admissibles les personnes qui résident et qui font du bénévolat sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Écoutez Passion-Rock 101,9 du 9 au 16 avril pour connaître les cinq finalistes. Le nom de la personne gagnante sera dévoilé en direct le 16 avril à 7 h 30. Pour de plus amples renseignements : 819-758-4188

CONCOURS ORDU DU BÉNÉVOLAT

Du 2 mars au 3 avril 2015

Nom de votre bénévole : _____

Téléphone : _____

Municipalité : _____

Ses activités bénévoles : _____

Proposé par : _____

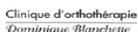
Téléphone : _____

Sont exclus du concours les employés et les administrateurs du Carrefour d'entraide bénévole.

Concours organisé par :



En collaboration avec :



**AU TERRAIN DES LOISIRS DE
SAINT-SAMUEL
TOURNOI DE HOCKEY AMICAL
SAMEDI LE 7 MARS 2015**

Formez votre équipe ou vous serez jumeler à une
autre équipe le matin.

Règles de base

Casque obligatoire

Gardien obligatoire

Genouillère à vos risques

5 contre 5

Un jeune de moins de 15 ans ou une personne de
plus de 55 ans toujours sur la glace

40\$/ équipe

2 périodes de 15 minutes non chronométrées

Les organisateurs ont toujours raison!!!

Inscription avant le 5 mars 18h00 :

819-352-0276, 819-388-6734, 819-388-6838 ou
suzieconstant@hotmail.ca

Club de l'Âge d'Or St-Samuel
140 rue de l'Église
St-Samuel, G0Z 1G0



FADOQ Saint-Samuel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les membres du Conseil d'administration du Club d'Âge d'Or
St-Samuel ont le plaisir d'inviter tous ses membres et les non-membres

Assemblée générale annuelle

Activité

Centre communautaire Samuelois
143 rue de l'Église, St-Samuel

Nom de la salle et adresse

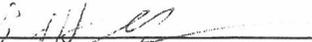
Qui aura lieu le: Lundi 20 avril 2015 19:00
 / Jour de la semaine / date / mois / année / heure

Votre présence sera notre remerciement et encouragement à continuer notre bénévolat.
Nous vous attendons en grand nombre.

Un léger goûter sera servi à la fin de la réunion.



Merci


Réal Gendron (819)225-8412


France Auger (819) 353-2475

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



CLUB Age d'OR St-SAMUEL

ORDRE DU JOUR

Préliminaires :

1. Moment de réflexion (prière) et ouverture de l'assemblée
2. Présentation des invités et des membres du conseil d'administration du club
3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
4. Vérification des présences et constatation du quorum
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Phase administrative

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'année précédente (pas de lecture si le procès-verbal a été envoyé avant l'AGA aux membres)
7. Lecture et adoption du rapport d'activités du club par le président du club
8. Lecture et adoption du rapport financier de l'année
9. Nomination d'un vérificateur
10. Adoption des règlements généraux ou des amendements aux règlements généraux.

Phase électorale

11. Nomination d'un président, d'un secrétaire et de deux scrutateurs d'élection
12. Candidature
 - 14.1 Lecture des offres de candidature écrites, s'il y a lieu, et demande d'acceptation aux administrateurs proposés
 - 14.2 Mises en candidature par les participants à l'assemblée, s'il y a lieu
13. Élection par bulletins secrets et présentation des membres élus, s'il y a lieu
14. Suspension de l'assemblée générale annuelle.

**LES MEMBRES ÉLUS SE RETIRENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ET TIENNENT LEUR 1^{ÈRE} ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB
POUR ÉLIRE LE PRÉSIDENT, LE VICE-PRÉSIDENT, LE TRÉSORIER ET LE SECRÉTAIRE**

15. Réouverture de l'assemblée générale
16. Présentation des officiers élus.
17. Signature de l'engagement d'honneur et du code d'éthique des administrateurs
18. Mot du représentant de la FADOQ – Région Centre-du-Québec
19. Mot de la présidence élue
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée générale.

FADOQ Saint-Samuel

CABANE À SUCRE

Les membres du Conseil d'administration du Club d'Âge d'Or
St-Samuel a le plaisir d'inviter tous ses membres et les non-membres

Cabane à sucre à l'Érable Rouge

3324 Route 161 St-Valère GOP 1M0

Qui aura lieu le : **Judi 26 mars 2015 à 11h30**

Prix du repas : membre : 17,00\$

Non-membre : 20,00\$

Afin de nous permettre d'organiser au mieux l'activité, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse joint ou communiquer avec un nom ci-dessous.

Puisque les billets ne seront pas en vente à l'entrée ils doivent être obligatoirement achetés avant le : **19 mars 2015**

Réal Gendron

819-225-8412

France Auger

819-353-2475

Merci



Pour les membres et les non-membres qui sont de l'extérieur ou qu'ils ne peuvent venir chercher leurs billets en pré-vente: envoyer le coupon-réponse par la poste :

Club de l'Âge d'Or St-Samuel

140 rue de l'Église

St-Samuel, G0Z 1G0

Chèque a l'ordre de : **Club de l'Âge d'Or St-Samuel**

Nom : _____ Prénom : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes pour le repas : _____

Total : _____ \$

BUREAU MUNICIPAL :

140, rue de l'Église
Saint-Samuel (QC) G0Z1G0
info@saint-samuel.ca

Téléphone : 819 353-1242
Télécopieur : 819 353-1499
www.saint-samuel.ca

HEURES D'OUVERTURES :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 15 h 30

MEMBRES DU CONSEIL :

Denis Lampron, maire.....819 353-1610
Denis Bergeron, conseiller.....819 353-1438
Grégoire Bergeron, conseiller.....819 353-2203
Nancy Bergeron, conseillère.....819 353-1634
Léo Gauthier, conseiller.....819 353-2853
Manon Beaudet, conseillère.....819 358-0880
André Désilets, conseiller.....819 353-2779

Prochaine séance du conseil municipal : 3 février / 3 mars / 7 avril à 19h30

ORGANISATION MUNICIPALE :

Suzie Constant, directrice générale.....info@saint-samuel.ca
Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment.....permis@saint-samuel.ca
Jean-Noël Houle, inspecteur en voirie.....819 795-5036
Marc Paquet, responsable du centre le Samuelois.....819 552-2000
Garage municipal.....819 353-1277
Bibliothèque [mercredi 18h30 à 20h30].....819 353-2642

ASSOCIATIONS :

Comité de l'Âge d'Or.....Réal Gendron.....819 225-8412
Comité des axes de la pastorale.....Gilles Lapointe, prêtre.....819 353-2205
C.S.C Saint-Samuel / Garderie les Trésors de Sam.....Danielle Riel-Désilets.....819-353-1863
Chorale.....Colette Bergeron.....819 353-2918
Corporation de développement de Saint-Samuel.....Denis Lampron.....819 353-1610
Fabrique et Marguilliers.....Antoinette Bergeron.....819 353-2201
Comité des Loisirs.....Maxime Arseneault.....819 353-1455
Femme Moose.....Armande Denoncourt.....819 353-2557
Homme Moose.....Claude Lambert.....819 353-1355

AUTRES :

Service incendie.....911	Bureau de poste.....819 353-2280
Urgence.....911	École Centrale.....819 353-2378
Info Santé.....811	SPAA.....819 758-4444
Police.....819 752-4545	Municar.....819 758-6868
Ambulance.....819 758-1592